

# CAHIER DU S.M.T.

n°3

"Santé et Médecine du Travail"

JOURNÉE DU 10 JUIN 1989

## EVALUATION EN MEDECINE DU TRAVAIL

### INTRODUCTION AUX DEBATS

«L'air du temps» est à l'évaluation de la médecine du travail. Malheureusement des cas existent où cette évaluation ne traduit que le plus médiocre raisonnement comptable : cela se résume à un rapport moyens financiers mis en oeuvre/activité mesurable, c'est à dire essentiellement nombre de consultations effectuées, accessoirement nombre et durée des «visites de locaux de travail» (dit tel quel) et nombre de séances de CHS auxquelles le médecin a assisté.

A la réflexion pourtant, émerge rapidement l'évidence massive et incontournable que l'activité du médecin du travail, ses objectifs, les moyens qu'il met en oeuvre et ses résultats sont étroitement intriqués avec la problématique du champ social dans lequel il exerce. Un des débats du SMT a été de savoir si le médecin du travail était là pour dire ou transformer, en sachant que dire, c'est déjà contribuer à un processus de transformation des conditions de travail : allons-nous faire l'hypothèse que la mesure de la transformation est un indicateur direct de notre efficacité ? L'"évaluation" dont nous parlions plus haut ne se donne pas la peine de s'interroger sur les objectifs, d'analyser la situation préalable à notre action. C'est une caricature. Mais plus généralement, nous savons que l'objectif d'une étude négociée dans un champ social est le fruit d'un compromis entre les objectifs des différents acteurs, et intègre la notion de «champ du possible». Et le fait qu'elle puisse ne pas être négociée doit être pris comme signifiant.

Cessons. Nous sommes un certain nombre de médecins du travail à pourtant être convaincus de la nécessité de nous construire une argumentation orientant nos choix, nos recherches de connaissance, nos méthodologies, notre stratégie, à vouloir construire une critique. Alors, parlons de l'évaluation en médecine du travail.

L'objectif est bien sûr pour nous, l'amélioration, la promotion de la santé au travail. Mais nous savons qu'il peut y avoir conflit entre droit à la santé et droit au travail (l'exclusion du monde du travail amenant à une altération de la santé), santé individuelle et santé collective (dans le cadre de «travail d'équipe»). De plus, cet objectif sous-tend des questions éthiques touchant à notre stratégie (cf: question posée «dire ou transformer», et celle de la place des connaissances scientifiques dans le champ social). C'est pourquoi il sera nécessaire de réfléchir sur l'évolution depuis 1946 des concepts de santé, de prévention, du rôle du médecin du travail, sur les apports

## SOMMAIRE

* <b>INTRODUCTION AUX DEBATS</b> <i>Marie Christine BOSQUILLON</i>	p. 1
* <b>PEUT-ON EVALUER</b> <i>Pierre ABECASSIS</i>	p. 3
* <b>POUR UNE ETHIQUE DE LA'EVALUATION EN MEDECINE DU TRAVAIL</b> <i>D.ominique HUEZ</i>	p. 6
* <b>EVALUATION QUALITATIVE EN MEDECINE DU TRAVAIL</b> <i>Jocelyne MACHEFER</i>	p. 9
* <b>PSY-SHOW PATHOLOGIE DU TRAVAIL</b> <i>Denise PARENT</i>	p. 14
* <b>A PROPOS D'EVALUATION</b> <i>Francis DERRIENIC</i>	p. 16
* <b>EVALUATION</b> <b>A partir de l'intervention de Bernard Cassou</b> <i>Jean Noël DUBOIS</i>	p. 22
* <b>EVALUATION: DEBAT S.M.T.</b> <i>Jean Noël DUBOIS</i>	p. 23

Supplément N° 1 à Pratiques N° 22  
Décembre 1990  
Prix du numéro: 50 F

### **INTRODUCTION AUX DEBATS (suite)**

de la psychopathologie du travail dans le champ de la santé.

Et si notre objectif est «clair», nous avons conscience qu'il y a peut être, dans le domaine de la santé, des objectifs non-dits contradictoires : ainsi, dans certaines entreprises, la souffrance est gérée comme un moteur.

L'évaluation d'une action de prévention touche tous les domaines de l'action du médecin du travail, en particulier la mise en évidence de facteurs de risque (avec quantification), le dépistage des affections inhérentes à ce risque, le choix d'une action de prévention et sa quantification. Pour chacun de ces temps, nous disposons d'outils de mesure (ergonomie, épidémiologie, etc...). Encore faut-il savoir les choisir avec pertinence, les articuler dans le respect de la spécificité de la médecine du travail : approche globale de l'Homme au travail, statut de la médecine du travail dans le champ social. Ce sont là des questions fondamentales et complexes.

On peut certes calculer avec intelligence, il doit être possible d'intégrer les coûts à long terme d'une atteinte à la santé (ou au contraire les bénéfices d'une amélioration) dans un processus d'évaluation en médecine du travail. Mais est-il souhaitable d'accepter de rentrer dans un système de pensée économique coûts/bénéfices ? La production matérielle doit-elle n'être régie que par la rationalité économique ? Cette association d'idées travail/rationalité économique n'est-elle pas seulement contemporaine du capitalisme industriel ?

*Marie Christine BOSQUILLON*